

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉS**

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

*DIRECTION-ADJOINTE DE LA PMI*

DEF\_DAPMI26\_01

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 421-6 et R. 421-14 et suivants,

Vu l'arrêté du président du conseil général en date du 5 novembre 1992 fixant la composition de la commission consultative paritaire départementale (CCPD),

Vu l'arrêté n° DEF\_DAPMI25\_02 du 7 novembre 2025 portant désignation des membres de la CCPD,

Vu le retour de Madame Chloé LERAY en tant que cheffe du service accueil du jeune enfant au sein de la DAPMI, le 26 janvier 2026,

Sur proposition de Monsieur le directeur général adjoint solidarités,

**ARRÊTE :**

**Article 1** – La composition de la commission consultative paritaire départementale, instituée par l'article L421-6 du code de l'action sociale et des familles est modifiée ainsi qu'il suit :

**Membres représentant le Département :**

Monsieur le Président du conseil départemental ou, en son absence, Monsieur Dominique LE NINIVEN, vice-président du conseil départemental, Président de la Commission.

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Madame Gaëlle FAVENNEC, Vice-présidente du conseil départemental	Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère départementale
Madame Christine PENHOUET, Vice-présidente du conseil départemental	Monsieur Michel JALU, Conseiller départemental
Madame Sophie LEBRETON, Conseillère départementale	Madame Anne JEHANNO, Conseillère départementale
Madame le Dr POPINEAU, Médecin départemental, directrice adjointe de la PMI	Madame Chloé LERAY, Cheffe du service accueil du jeune enfant, DAPMI

**Membres représentants les assistants maternels et familiaux :**

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

ID : 056-225600014-20260126-DEF\_DAPMI26\_01-AR

Membres titulaires	Membres suppléants	
Madame Isabelle MONESTIER, Assistante familiale CFDT	Madame Edith NICOL, Assistante familiale CFDT	Publié en ligne le 09/02/2026
Monsieur Bruno GUILLEMIN, Assistant familial CFDT	Madame Karine GUILLEMOTO, Assistante familiale CFDT	
Madame Lucille AUVRAY, Assistante maternelle UNION ANAMAAF CASAMAAF CSAFAM	Madame Claire PETIT, Assistante maternelle UNION ANAMAAF CASAMAAF CSAFAM	
Madame Françoise DE MONCUIT, Assistante familiale ADAMFAM	Madame Karine MINOIS, Assistante maternelle ADAMFAM	
Madame Pascale ZANOTELLI, Assistante familiale FO	Madame Géraldine LE GUILL-FAMEL, Assistante familiale FO	

**Article 2 :** L'arrêté n° DEF\_DAPMI25\_02 du 7 novembre 2025 susvisé est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 3 :** Monsieur le directeur général adjoint des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet du département ([www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)).

Vannes, le 26 janvier 2026

**Le Président du Conseil départemental****David LAPPARTIENT**